



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
la structure fédérative :

Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier

MSH-M

sous tutelle des
établissements et organismes :

PRES Montpellier Sud de France



Janvier 2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la
section des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Charles RAMOND, président du
comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Fédération

Nom de la fédération :	Maison des Sciences de l'Homme -Montpellier
Acronyme de la fédération :	MSH-M
Label demandé :	Création d'une USR à partir d'un GIS
N° actuel :	
Nom du directeur (2012-2014) :	M. Paul PANDOLFI, Université Paul Valéry Montpellier 3
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	Non désigné

Membres du comité d'experts

Président : M. Charles RAMOND, Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Experts : M. Richard ARENA, Université de Nice - Sophia Antipolis

M. Christian GRAPPE, Université de Strasbourg

M^{me} Jocelyne STREIFF-FENART (représentante du CNRS)

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Carole TALON-HUGON

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de la fédération : pas de représentants (évaluation sur dossier)



1 • Introduction

Déroulement de l'évaluation

L'évaluation a été faite sur dossier, lors d'une réunion du comité d'experts qui s'est tenue dans les locaux de l'AERES, à Paris, le lundi 06 janvier 2014, de 10h à 16h.

Historique de la structure, localisation géographique des chercheurs et description synthétique de son domaine d'activité

La Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier (MSH-M) est un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) créé en 2000. L'établissement support de ce GIS a été jusqu'en 2012 l'Université Paul-Valéry-Montpellier 3 (UM3). Depuis le 1er janvier 2013, la MSH-M est sous la tutelle du PRES Sud de France.

La MSH-M est située à Montpellier, où elle occupe une surface de 524 m², dans un bâtiment appartenant à l'UM3, rue Abbé de l'Épée. Les chercheurs proviennent des UR des trois universités de Montpellier (majoritairement de Montpellier 3), de l'Université de Nîmes, du CIRAD (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement), dont le siège est à Paris, mais qui a également un centre à Montpellier, de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), dont le siège est à Marseille (avec une antenne à Montpellier), et du CNRS.

L'activité scientifique de la MSH-M consiste à apporter un soutien à des programmes de recherche à durée limitée. Le dossier ne comporte pas de bilan des années antérieures à 2011. Il recense, au titre du bilan des années 2011 et 2012, une vingtaine de programmes de recherche soutenus et hébergés, qui ont donné lieu à de nombreuses manifestations (séminaires, journées d'études, conférences, colloques...), sans qu'il soit toujours facile d'y déterminer la part scientifique revenant à la MSH.

Peuvent être rattachés à cette politique scientifique le soutien aux jeunes chercheurs (financement de voyages en accord avec les ED concernées), l'accueil de chercheurs étrangers (4 ou 5 par an pour des séjours de 8 à 10 jours), et la diffusion du savoir par des publications papier (co-édition, aide à l'édition), électroniques (trois revues) et audio-visuelles (site internet comprenant des podcasts scientifiques -« paroles de chercheurs »- et des événements en streaming / TV / réalisation d'un film documentaire sur le thème du savoir et du développement).

Outre cela, la MSH-M héberge le programme Cidesal, et le GIS « Pôle foncier », et elle participe à « l'incubation » du projet Cartser / Codingame (évaluation des compétences des programmeurs informatique)

Enfin, la MSH-M s'implique depuis sa création dans « l'Agora des Savoirs », un cycle de conférences publiques de scientifiques de toutes disciplines, organisé pour la 5^{ème} saison consécutive par la Ville de Montpellier (30 conférences ouvertes au grand public par saison, accès gratuit, se tenant dans une grande salle du centre ville chaque mercredi soir). Les cycles sont organisés par grands thèmes et couvrent tous les champs : « L'homme, la société et la culture » ; « qu'est-ce que la modernité ? ».

La MSH-M est représentée au Conseil Scientifique de l'Agora des savoirs (1 représentant sur les 20 membres de ce Conseil) et assure, depuis l'origine, l'enregistrement et la diffusion en ligne de ces conférences. Depuis deux ans, la MSH-M assure aussi la retransmission en direct sur Internet de ces événements. Cette manifestation mobilise toujours un public important et assure à la MSH-M une excellente visibilité dans l'environnement culturel de la ville, pourtant riche.

Equipe de direction

Outre son directeur, la MSH-M comprend un « Comité de Pilotage » et un « Conseil Scientifique ». Le dossier mentionne un projet de création d'un « Comité des équipes impliquées », qui ne devrait pas faire à proprement parler partie de l'Équipe de Direction, mais permettrait de donner voix aux directeurs des Unités de Recherches impliquées dans les programmes de la MSH, ce qui correspond à une demande assez pressante de leur part, dans la mesure où le Conseil Scientifique de la MSH-M, conformément aux statuts généraux des MSH, ne comprend désormais aucun directeur d'UR locales.



Effectifs propres à la structure (personnels affectés spécifiquement à la structure fédérative à la date du dépôt du dossier à l'AERES)

1 enseignant-chercheur, 3 techniciens, ingénieurs et autres personnels, assistés de 2 contractuels, ont en charge les postes suivants : « logistique des programmes », « gestion financière », « communication et systèmes d'information », « publications et valorisation », « production audio-visuelle ».

2 • Appréciation sur la structure fédérative

Avis global

Cette structure a sans aucun doute bon nombre d'atouts ; mais dans l'état actuel des choses, et au vu du dossier présenté, la demande de création d'une USR à partir du GIS actuel est insuffisamment motivée.

Points forts et opportunités

Points forts :

- l'appui du PRES est effectif.
- le Pôle de mutualisation est bien organisé.
- la diffusion audio-visuelle est assurée avec une grande efficacité.
- l'entité est associée au programme Erasmus Mundus Averoës.

Opportunités :

- l'extension des locaux en 2016 offrira des moyens nouveaux de développement ;
- l'orientation « Méditerranée » s'inscrit dans une politique globale des collectivités.

Points faibles et risques

Points faibles :

- le bilan n'a pu être fourni que pour 2 années.
- on constate l'absence de bilans des programmes hébergés, ce qui rend difficile l'appréciation de la plus-value scientifique apportée par la MSH.
- on note une carence dans l'anticipation des échéances : pas de projet / pas de porteur de projet signalés.
- le bilan partiel obtenu fait apparaître une faible productivité directe en matière de publications.
- l'affichage insuffisant de l'articulation avec les laboratoires donne l'impression que la MSH est l'élément moteur des opérations, alors qu'elle en assure surtout l'accompagnement.

Risques :

- l'engagement insuffisant de certaines disciplines actives dans les universités comme la sociologie, le droit ou la psychologie, rendent problématique la réalisation des axes 5 et 6.
- la revendication d'autonomie par rapport à la tutelle (p. 12 du dossier), au moment même où l'on se prévaut de son soutien, constitue un véritable paradoxe.

Recommandations

- il faut rendre plus visibles (par exemple lister et mettre en ligne) les publications issues des programmes hébergés.



- il convient de mettre en valeur les synergies entre équipes et chercheurs du site : par exemple celles auxquelles donnent lieu les Cahiers d'Études du Religieux – Recherches Interdisciplinaires, émanation du CIER.
- il est souhaitable de faire évoluer la structure vers un mode de gouvernance plus collégial, s'appuyant sur des responsables d'axes et sur les responsables des programmes hébergés et des UR impliquées.

3 • Appréciations détaillées

Bilan de l'activité scientifique issue de la synergie fédérative

Le bilan scientifique, en lui-même, est assez important, si l'on considère le total des activités générées par les programmes hébergés. Pour autant, le bilan scientifique de la MSH-M en tant que telle est bien plus mince : 6 ouvrages publiés, 3 à paraître.

Le point le plus préoccupant est le manque de transparence du dossier, qui se décline à plusieurs niveaux. Ainsi, il n'y a pas de bilan pour la période antérieure à 2011. La liste établie des programmes labellisés ne permet pas non plus d'évaluer la réalité des synergies mises en place. On ne peut pas savoir si les équipes travaillent ensemble, dans la mesure où ne sont pas mentionnés les noms des équipes auxquelles appartiennent les participants aux projets. En outre, l'absence de responsable désigné pour chacun des 6 axes peut amener à s'interroger sur l'effectivité des synergies à plus large échelle qu'un programme donné. Le dossier présenté, enfin, ne rend pas compte de la diversité (notamment internationale) de certains des programmes hébergés (ainsi « L'Occident au prisme de l'Islam »), et ne met pas suffisamment en valeur certains programmes originaux (rien n'est dit par exemple sur le corpus « SMS », qui, de ce fait, n'est pas valorisé).

Réalité et qualité de l'animation scientifique

L'animation scientifique, outre l'aide à la réalisation de nombreuses manifestations scientifiques (colloques, séminaires, journées d'études, etc), prend les voies de l'archive et de la post-diffusion. En ce sens, la mise en ligne de près de 400 conférences sur le site de la MSH-M, toutes liées aux programmes hébergés, est précieuse, même si, comme souvent dans ce genre de captures, on peut regretter la pauvreté des images proposées ou le manque d'élaboration scientifique - inévitable du fait du direct (qui, par ailleurs, constitue un atout).

Le principe de l'appel à programmes, la définition assez stricte de l'activité « par projets », et la constitution d'un Conseil Scientifique international, conforme aux normes des MSH, donnent une légitimité scientifique au travail de la MSH.

Les invitations de chercheurs étrangers participent aussi au rayonnement de la structure.

Les revues pour doctorants (« Doctorales. Revue LLA-SHS », « RUSCA », « Langues, Littératures, Cultures, Civilisations », en ligne) s'avèrent très utiles pour aider aux premières publications, même si elles présentent aussi un risque de secondarisation. La revue « Cahiers d'études du religieux », semestrielle, diffuse les travaux d'un programme actif, organisant régulièrement des journées d'études et des séminaires pluridisciplinaires (sciences de l'antiquité, histoire, philosophie, théologie...)

Pertinence et qualité des services techniques communs

Il s'agit là d'un domaine où l'institution remplit pleinement son rôle.

Le site web est assez bien fait. On trouve les conférences sur le site TV et sur I-Tunes. Le nombre de manifestations organisées témoigne de l'efficacité des services communs.

Le plateau technique est de bon niveau, et permet par exemple la retransmission en direct des conférences. La présence de la MSH-MS sur Internet est importante : site Web, page Face-Book très active, site



I-Tunes d'abord dans la rubrique « Podcast » puis dans « Beyond Campus » (site MSH-M TV) qui permet de télécharger l'ensemble des cycles de conférences.

Réalité et degré de mutualisation des moyens des unités

La MSH-M a sa politique scientifique et ses moyens propres. La mise à disposition de 5 postes administratifs manifeste clairement le soutien du PRES : sur les 5 postes administratifs, 3 sont des personnels de l'université Paul-Valéry Montpellier et les 2 autres sont des contractuels du PRES (mais financé par le budget de la MSH-M).

Le budget laisse cependant apparaître des coûts croissants générés par « L'agora des savoirs » et les productions multimédia, sans que cette augmentation soit clairement justifiée (22.000 € en 2012, 44.000 € en 2013). Il ne faudrait pas que ce poste se développe au détriment d'activités plus strictement scientifiques (par exemple, l'aide aux « jeunes chercheurs » est de 3.000 € en tout pour 2013, à rapporter au coût peu compréhensible de 2500 € pour la « sensibilisation à la valorisation » lors de la même période).

Pertinence du projet de stratégie scientifique, complémentarité / insertion par rapport aux autres structures fédératives présentes sur ce site

Le projet général a pour titre « Dynamique des interactions euro-méditerranéennes » ; il se décline en six axes : 1) Constructions identitaires et altérités culturelles en Méditerranée ; 2) Patrimoines et patrimonialisation en Méditerranée ; 3) Sciences, santé et société ; 4) Territoires, gouvernance et développement durable ; 5) Crises, recompositions institutionnelles et mutations des sociétés ; 6) Innovations, techniques et transformations sociales.

Le projet est choisi pour des raisons évidentes liées à la situation géographique de Montpellier, et il est légitime, d'autant plus qu'il s'intègre à une dynamique régionale affirmée sur tous les plans. Mais il ne s'agit que d'un affichage, car, d'un autre côté, il est visiblement construit pour attirer des programmes couvrant un spectre assez large, et, de fait, la Méditerranée n'apparaît pas majoritairement dans les programmes retenus.

Le directeur de la MSH-M indique dans le dossier (p.2 de la « présentation synthétique ») qu'il souhaite l'expertise du comité d'experts sur les trois points suivants :

1. Statuts et organisation institutionnelle :

Le comité d'experts s'est prononcé favorablement sur les statuts et l'organisation institutionnelle de la MSH-M, notamment sur l'internationalisation de son Conseil Scientifique, accomplie selon les règles en vigueur dans le réseau des MSH.

2. Axes scientifiques et missions de la MSH-M :

Le comité d'experts estime ne pas avoir à se prononcer sur la modification des axes de la MSH-M, considérant qu'il s'agit de décisions internes. Il relève cependant un certain décalage entre un affichage « Méditerranée » et la réalité des programmes retenus (12 programmes seulement sur 31 traitent en effet de la Méditerranée). Concernant ces missions, le dossier ne propose pas les éléments permettant de se prononcer de manière très précise.

3. Projet d'avenir de la MSH :

Le dossier mentionne seulement l'installation future de la MSH-M dans de nouveaux et grands locaux en centre ville. Il ne comporte pas de projet scientifique.